



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Agence territoriale
Savoie Mont Blanc

17 rue des Diables Bleus
CS 92628
73026 CHAMBERY CEDEX



Chambéry, le 19 mars 2024

Monsieur le Maire
Commune de Val Cenis
Mairie de Val Cenis
Rue de la Parachée, Termignon
73 500 VAL CENIS

N. Réf : 8845_FXN_20240319_Let mairie Val Cenis projet domaine skiable

Objet : projet de réorganisation du domaine skiable de Val Cenis en forêts relevant du régime forestier

Monsieur le Maire,

J'ai bien reçu votre courriel en date du 11 mars 2024 par lequel vous interrogez l'Office National des Forêts sur la compatibilité du projet de restructuration et de diversification du domaine skiable de Val Cenis avec les aménagements des forêts relevant du régime forestier concernées.

Je vous remercie pour cette sollicitation qui permet à l'ONF de vous rendre son avis sur le projet présenté (article R214-19 du Code Forestier).

Précisément, ce projet est réparti sur 3 phases successives :

- La première phase porterait sur des opérations visant un objectif de réalisation dès l'année 2024 (remplacement du télésiège des Roches Blanches et élargissement de la piste Flambeau du bas).
- La phase 2, envisagée sur 2025 et 2026, consisterait à remplacer des appareils existants, à créer ou corriger des pistes de ski, ainsi qu'à étendre le réseau d'enneigement artificiel.
- Enfin, une troisième phase (2026-2028) viserait à finaliser cette réorganisation par le remplacement d'un télésiège et la construction d'un téléphérique.

Les forêts concernées par ce projet sont :

- forêt communale de Val Cenis Termignon, 960 ha, dotée d'un aménagement forestier portant sur la période 2015 - 2034
- forêt communale de Val Cenis Lanslebourg, 784 ha, dotée d'un aménagement forestier portant sur la période 2018 - 2035
- forêt communale de Val Cenis Lanslevillard, 1061 ha, dotée d'un aménagement forestier portant sur la période 2013 - 2032

L'impact le plus significatif de ces projets sur les forêts est le défrichement envisagé, à terme, de près de 70 ha, surfaces qu'il est d'ores et déjà prévu de reboiser pratiquement dans leur totalité, ce pour minimiser l'impact résiduel du projet.



Office national des forêts - EPIC/SIREN 662 043 116 Paris RCS
Site internet : www.onf.fr

PEFC 10-4-4 / Promouvoir la gestion durable de la forêt / pefc-france.org

Les services de l'ONF et de la SEM de Val Cenis collaborent déjà pour la définition de mesures subordonnées au défrichement et de mesures compensatoires aux impacts sur la biodiversité, à mettre en œuvre dans les forêts de Val Cenis : reboisement en compensation des surfaces à défricher, travaux sylvicoles pour l'amélioration des peuplements forestiers et en faveur de la régénération naturelle de la forêt, travaux en faveur de la biodiversité, projet d'arrêté de protection de biotope sur le vallon de Cléry.

Il me paraît nécessaire que cette collaboration se poursuive, notamment en associant l'ONF aux visites de terrain qui pourront être organisées pour préciser, le moment venu, les aménagements envisagés en forêt.

Dans la mesure de la mise en œuvre de toutes les mesures d'évitement, de réduction et de compensation qui seront attachées aux autorisations environnementales à délivrer, l'avis de l'ONF est que le projet global de restructuration et de diversification du domaine skiable de Val Cenis pourrait être compatible avec les objectifs des aménagements forestiers des forêts en question : production de bois, préservation de la biodiversité, protection contre les risques naturels et accueil du public en forêt.

Il importe cependant que les détails des défrichements envisagés puissent nous être communiqués le plus tôt possible (localisation, surface, nature des travaux envisagés), chaque demande à déposer auprès des services de l'Etat (Direction Départementale des Territoires) devant faire l'objet d'un examen et d'un avis de l'ONF.

Les services de l'ONF se tiennent à votre disposition, ainsi qu'à celle de la SEM de Val Cenis, pour poursuivre la collaboration constructive déjà entreprise, tant pour permettre la réalisation du projet, que pour garantir la gestion durable et multifonctionnelle des forêts communales de Val Cenis.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, en l'assurance de mes respectueuses salutations.

Le directeur d'agence territoriale
Savoie Mont Blanc



François-Xavier NICOT

Copie : Direction Départementale des Territoires
SEM de Val Cenis